



Alerte en fiscalité canadienne

Faits saillants du budget 2012 de la Nouvelle-Écosse

Le 3 avril 2012

Cet après-midi, le ministre des Finances de la Nouvelle-Écosse, M. Graham Steele, a déposé le budget 2012-2013 de son gouvernement devant l'Assemblée législative de la province. Voici les faits saillants des mesures fiscales présentées dans ce budget.

Contexte économique

- Le budget provincial de 2012 prévoit un déficit de 211,2 millions de dollars pour l'exercice 2012-2013, soit 49,6 millions de dollars de moins que le déficit de 260,8 millions de dollars annoncé dans le budget de 2011-2012.
Cette baisse s'explique principalement par l'augmentation des recettes découlant de la taxe de vente harmonisée (TVH) (61,1 millions de dollars), de l'impôt des sociétés (29 millions de dollars), de l'impôt des particuliers (133,5 millions de dollars) et des paiements de transfert fédéraux (229,6 millions de dollars), de la baisse des redevances pétrolières (112 millions de dollars), et de la hausse des dépenses (337,6 millions de dollars).

Les prévisions de déficit pour 2012-2013 sont basées sur des recettes de 9,3 milliards de dollars et sur des dépenses de 9,5 milliards de dollars.

- Le ministère des Finances prévoit que le PIB connaîtra une croissance réelle de 1,7 % en 2012 et de 1,9 % en 2013.
- Le ratio de la dette nette au PIB devrait passer de 35,2 % en 2012 à 31,2 % en 2016.
- Le gouvernement prévoit un budget équilibré en 2013 et a mentionné qu'il prévoit réduire la TVH de 15 % à 14 % en 2014 et la réduire à nouveau à 13 % en 2015.

Mesures relatives aux entreprises

- Le taux d'imposition des petites entreprises passera de 4,0 % à 3,5 % à compter du 1^{er} janvier 2013 sur la première tranche de 400 000 \$ du revenu imposable des sociétés privées sous contrôle canadien admissibles.
- Le gouvernement a réaffirmé l'élimination progressive de la taxe sur le capital, déjà annoncée dans le budget de 2006-2007. Cette taxe sera éliminée le 1^{er} juillet 2012. Les entreprises peuvent s'attendre à réaliser des économies de 16,3 millions de dollars.

L'avenir de la fiscalité

- Deloitte est un cabinet de fiscalité à l'échelle mondiale qui possède la plus importante pratique de fiscalité au Canada, ce qui lui donne une perspective unique sur les politiques fiscales compétitives et les grands moteurs de la prospérité nationale.
 - S'il se dote de politiques fiscales adéquates, le Canada peut devenir plus productif et plus compétitif à l'échelle mondiale. La clé consiste à créer un écosystème fiscal qui peut favoriser l'innovation et l'investissement tout en appuyant l'objectif d'un budget équilibré.
- **L'avenir de la fiscalité**
• **L'avenir de la productivité**

Mesures relatives aux particuliers

- Les montants relatifs aux personnes à charge et au conjoint seront portés à 8 481 \$ pour correspondre au montant personnel de base en 2012.
- Le crédit d'impôt pour le coût de la vie (*Affordable Living Tax Credit*) et le crédit d'impôt pour la réduction de la pauvreté (*Poverty Reduction Tax Credit*) seront tous deux portés à 255 \$ et à 250 \$ respectivement pour ceux qui y sont admissibles.
- Les hausses des crédits d'impôt entraîneront des économies de l'ordre de 7,5 millions de dollars pour 78 000 habitants de la Nouvelle-Écosse à faible revenu.
- Des chèques de remboursement provincial totalisant 7,7 millions de dollars seront envoyés à quelque 17 000 personnes âgées à faible revenu qui touchent un supplément de revenu garanti afin de rembourser l'impôt provincial qu'elles paient.

Autres mesures

- Des investissements additionnels seront effectués dans la productivité et l'innovation au travail ; la somme de 15 millions de dollars a été réservée pour aider les entreprises à faire l'achat d'équipement de technologie avancée et 9 millions de dollars ont été affectés à la formation.
- Un fonds régional de capital-risque de 15 millions de dollars contribuera à créer des capitaux de lancement pour entreprises en démarrage.
- Le crédit d'impôt pour capital de risque et le crédit d'impôt pour capital de risque de travailleurs devaient prendre fin le 29 février 2012. Ils ont tous deux été prolongés jusqu'au 28 février 2022.

Pour plus de précisions, veuillez consulter le site Internet du [ministère des Finances](#).

Personnes-ressources

Associé directeur canadien, Fiscalité

Andrew W. Dunn
416-601-6227

Leader national en politique fiscale

Albert Baker
416-643-8753

St. John's

Brian Brophy
709-758-5234

Halifax

Todd King
902-721-5523

Bobby Boutillier
902-721-5554

Accueil | Sécurité | Avis juridique | Confidentialité

Purdy's Wharf Tower II
1969 Upper Water St., Suite 1500
Halifax, NS B3J 3R7 Canada

© Deloitte & Touche s.r.l. et ses sociétés affiliées.

Cette publication est produite par Deloitte & Touche s.r.l. à l'intention des clients et amis du Cabinet et ne doit pas remplacer les conseils judiciaires d'un professionnel. Aucune mesure ne devrait être prise sans avoir consulté préalablement un spécialiste. Vous utilisez le présent document et l'information qu'il contient à vos propres risques.

Deloitte, connu sous l'appellation Samson Bélair/Deloitte & Touche s.e.n.c.r.l. au Québec, est l'un des cabinets de services professionnels les plus importants au Québec et au Canada, offrant des services dans les domaines de la certification, de la fiscalité, de la consultation et des conseils financiers. Au Québec, quelque 1 900 personnes mettent régulièrement à contribution leur expertise pour des clients venant de tous les secteurs de l'économie. Comptant plus de 8 000 personnes réparties dans 56 bureaux au pays, Deloitte est déterminé à être la norme d'excellence.

Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour obtenir une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir www.deloitte.com/ca/propres.

www.deloitte.ca
Désabonnement

 **Fil RSS Deloitte**

Veuillez ajouter « @deloitte.ca » à votre liste d'expéditeurs autorisés afin d'assurer la livraison à votre boîte de réception et de visualiser les images.

